

**« Actualité en droit de la construction »**

**Vendredi 30/08/24 à La Baule (9h-12h30/14h-17h30)**

par M. Cyrille CHARBONNEAU,  
Avocat au Barreau de Paris et Professeur CNAM

- Un focus particulier sera porté sur les arrêts essentiels rendus récemment et notamment l'abandon de la jurisprudence sur les quasi-ouvrages par un arrêt du 21 mars 2024, la définition de l'étendue de la couverture des dommages causés aux existants par un arrêt du 30 mai 2024 ou encore la détermination de la notion de dommages immatériels par un arrêt du 15 février 2024.
- Une synthèse des arrêts récents sur la réception sera dressé et notamment sur la question de la purge à réception.
- Les notions de dommage et de réparation du dommage feront l'objet d'une synthèse à l'aune de la jurisprudence récente.
- Une synthèse de la question des actions directes sera réalisée à l'aune des arrêts récents rendus le 14 septembre 2023, le 1<sup>er</sup> février et le 7 mars 2024.
- Un focus particulier sera porté sur l'arrêt du 6 juin 2024 relatif à la notion de dommage objet de la garantie DO.
- Une actualisation de la jurisprudence rendue en 2023 et 2024.